

# FLASH INFO

## Réforme Directive Armes : la mobilisation européenne est lancée

**Lundi 28 décembre 2015**

Depuis plusieurs semaines, les rencontres se sont multipliées entre nos organisations européennes des chasseurs, des tireurs, des industriels, des armuriers et la Commission européenne, compte tenu des positions liberticides de cette dernière, sous couvert de lutte contre le terrorisme.

Dans le même temps, nos organisations européennes et nationales ont aussi rencontré les parlementaires européens, afin qu'ils s'engagent à corriger les propositions choquantes de la Commission européenne et qu'ils soutiennent celles de bon sens qui sont nécessaires pour garantir la sécurité publique.

En parallèle, les organisations nationales, à l'exemple du Comité Guillaume Tell, ont engagé des négociations avec les gouvernements des 28 Etats membres, afin que l'on ne se trompe pas de cible dans la lutte contre les trafics, la délinquance et le terrorisme.

En France, le dialogue est permanent avec le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, à la fois sur la réforme de la Directive, et sur l'application du plan national de lutte contre les armes illégalement détenues.

A ce stade des négociations, nous pouvons compter sur le soutien du gouvernement, y compris sur le maintien du classement actuel des armes, notamment celui des armes semi-automatiques.

Cela ne va pas empêcher la Commission de présenter au Parlement européen une réforme de la Directive « Armes » qu'il va falloir faire modifier par les parlementaires avec le soutien de certains gouvernements, et notamment de la France.

Dès janvier 2016, des réunions sont prévues entre le Comité Guillaume Tell et le ministère de l'Intérieur afin d'être plus efficaces dans l'action auprès des instances européennes et des 28 Etats membres, car notre action est européenne.

De nombreux autres points de la modification de la Directive de 2008 nécessitent notre vigilance et font déjà l'objet d'une coordination européenne permanente des chasseurs, des tireurs sportifs et des opérateurs économiques.

La neutralisation, la traçabilité, le classement des armes semi-automatiques, les certificats médicaux, les répliques, les armes d'alarme, la vente par Internet, les fichiers européens font partie des sujets sensibles sur lesquels nous serons très fermes.

Un autre sujet va nécessiter notre vigilance absolue, car il concerne l'intégration des collectionneurs dans le champ d'application de la Directive. Des réunions sont prévues avec le ministère de l'Intérieur et les parlementaires européens pour éviter toutes les mesures inutiles ou liberticides qui se tromperaient de cible.